

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 14 novembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 8 novembre 2022
Date de publication : 21 novembre 2022

Conseillers présents :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LÉFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.14.11.105

CommissionFonctionnement de
l'Institution**Objet**Modification du tableau des
effectifs**Secrétaire de séance**

Isabelle GIROD

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à Mme Isabelle MANGIN
Mme Sylvette MARCHAND à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (à partir de la DCM 22.14.11.100)
M. Paul ROCHE à M. Stéphane CHAMPANHET
Mme Laetitia CUSSEY à M. Philippe JABOVISTE (jusqu'à son arrivée à la DCM 22.14.11.98)

Rapporteur

Isabelle MANGIN

Conseiller absent non représenté :

M. Philippe JABOVISTE (DCM 22.14.11.100-101)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2022, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes.

Ces créations de postes permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable de la commission « Fonctionnement de l'Institution » du 4 novembre 2022,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE DE CRÉER** les postes suivants, à compter du 1^{er} décembre 2022 :

Catégorie C :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

- **DÉCIDE DE CRÉER**, à compter du 31 décembre 2022 :
Catégorie B :
 - Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- **SUPPRIME** en conséquence les postes suivants, à compter du 1^{er} décembre 2022 :
Catégorie C :
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'adjoint technique à temps complet
- **SUPPRIME**, à compter du 31 décembre 2022 :
Catégorie B :
 - Un poste de rédacteur à temps complet
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

*Fait à Dole, le 14 novembre 2022.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire*

Jean-Baptiste GAGNEUX

